



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

langues et cultures régionales

Question écrite n° 30162

Texte de la question

M. Jean-Claude Guibal attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la signature de la charte européenne des langues régionales ou minoritaires. En effet, il sait que cette signature n'est pas accompagnée d'une liste des langues, mais il souhaite lui faire part de la requête du groupement d'associations culturelles provençales de voir figurer la langue provençale sur la liste des langues régionales qui sera établie au moment de la ratification par le parlement de cette charte. C'est la raison pour laquelle, il lui demande de lui indiquer si une décision a déjà été prise à ce sujet et de lui faire savoir si elle entend répondre à cette attente.

Texte de la réponse

Conformément aux engagements pris par le Premier ministre, la charte européenne des langues régionales ou minoritaires a été signée par la France le 7 mai dernier à l'occasion du 50e anniversaire de la création du Conseil de l'Europe. Le rapport demandé au professeur Cerquiglini par les ministres chargés de l'éducation nationale et de la culture établit, sur des bases scientifiques, une liste des langues parlées sur le territoire de la République par des citoyens français et correspondant aux critères de la charte. Cette liste, qui cite 75 langues, vise à éclairer la décision du gouvernement dans le choix définitif des langues qui seraient retenues lors de la ratification de la charte. C'est également lors de la ratification que serait précisée la liste des langues concernées par la partie III de la charte, ainsi que les engagements qui trouveront à s'y appliquer et qui seront, pour chaque langue, au moins 35 parmi les 39 engagements retenus par la France en vue de la ratification. La décision du Conseil constitutionnel du 15 juin 1999 s'opposant à la ratification, celle-ci ne pourrait intervenir qu'à la suite d'une révision constitutionnelle la rendant possible. Le Président de la République a cependant indiqué qu'il n'entendait pas prendre l'initiative d'une telle révision.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Guibal](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30162

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 1999, page 2919

Réponse publiée le : 26 juillet 1999, page 4538